



NOTE D'INFORMATION

<u>RÉFÉRENCE</u>	<u>OBJET</u>	<u>DATE</u>
2024 – 010	REPRISE DES REPAS EN FAMILLE AU SEIN DE LA RÉSIDENCE DEBROU SAMEDI 23 MARS 2024	13.03.2024

À l'attention de l'ensemble des habitants,
À l'attention de l'ensemble des familles et des proches,
À l'attention des membres du Conseil de la Vie Sociale (CVS),
À l'attention de l'ensemble du personnel,

Madame, Monsieur,

Comme je vous en ai fait part dans la note d'information n°2024-007 du 12/03/2024, le port obligatoire des masques sera levé pour tous à partir du vendredi 15 mars 2024.

Aujourd'hui, dans le prolongement de la mise en place d'un allègement des mesures au sein de l'établissement, et en ma qualité de Directeur de la Résidence DEBROU, j'ai le grand plaisir de vous informer de la possibilité de partager des repas au sein des salles de restaurant et salons des familles des Unités de vie avec votre parent ou proche.

Dès le samedi 23 mars 2024, vous allez pouvoir déjeuner ou dîner avec votre parent ou proche au sein de la Résidence DEBROU dans le strict respect des gestes barrières.

Pour partager un repas avec votre parent ou proche, **vous devez obligatoirement vous inscrire du lundi au vendredi (jours ouvrés) au préalable auprès de l'Accueil** selon les modalités suivantes :

- Le jour même avant 10 h pour les repas du lundi au vendredi (sauf jour férié)
- Le jeudi avant 10 h pour les repas du week-end, samedi et dimanche.
- Le dernier jour ouvré avant 10 h pour les repas des jours fériés.

Je vous précise également que, pour des raisons organisationnelles et pour un repas, le nombre d'invités pour chaque Unité de vie est limité. En cas de demandes dépassant nos possibilités d'accueil et en fonction des disponibilités, un autre salon ou une autre date vous seront alors proposés.

Les tarifs 2024 des repas, pour les visiteurs et familles, sont les suivants :

Déjeuner du lundi au samedi	10,15 €
Dîner du lundi au samedi	8,25 €
Déjeuner du dimanche	12,55 €
Déjeuner d'un jour férié	18,35 €

Le règlement des repas devra s'effectuer exclusivement par chèque établi à l'ordre du TRÉSOR PUBLIC et remis auprès de l'Accueil, avant ou après la prise du repas réservé.

Vous pouvez retrouver les menus proposés sur le site internet www.debrou.fr

Pour rappel, voici les consignes qui demeurent en vigueur au sein de la Résidence DEBROU :

- Vous devez procéder à la désinfection de vos mains à la solution hydroalcoolique ou au savon, à l'entrée et à la sortie de l'établissement ;
- Si vous avez des symptômes d'infection respiratoire, vous devez obligatoirement porter un masque chirurgical dès l'entrée au sein de la Résidence DEBROU et durant votre présence au sein de l'Institution et vous devez reporter le repas avec votre parent ou proche ;
- Si votre schéma vaccinal n'est pas à jour, le port du masque au sein de la Résidence DEBROU est fortement recommandé ;
- Les mesures de prévention continuent de s'appliquer au sein de l'établissement et rappelées aux personnels :
 - Lavage régulier des mains au savon ou à la solution hydroalcoolique entre chaque soin et chaque habitant ;
 - Port du masque exigé en cas de symptômes d'infection respiratoire ;
 - Aération régulière des locaux ;
 - Renforcement du bio-nettoyage (poignées de portes, tables, ...) avec un produit virucide ;
 - Hygiène stricte des locaux et des WC ;

Appelant à la responsabilisation de chacun, maintenons ensemble, au sein de la Résidence DEBROU, ce cadre respecté par tous afin de préserver les liens sociaux et familiaux essentiels pour nos aînés, les familles et le personnel.

Vous remerciant vivement de votre vigilance et de votre confiance,

Si à vous !

Le Directeur

A. ESSALHI



Copie :

- Madame AUGIS Sylviane, Présidente du Conseil d'Administration de l'EHPAD DEBROU

DESTINATAIRES : - Habitants – Affichage – Membres du Conseil de la Vie Sociale – Familles – CSE - Tous Services - Chrono